

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 décembre 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 128 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Fabrice JULLIEN - FIORI - Mourad KAHOU - Evelyn KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Laurent LAVIE - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - René TAVERA - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Gérard BISMUTH représenté par Vincent COULOMB - Alexandre BIZAILLON représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Roland BLUM représenté par Gilles PAGLIUCA - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Miloud BOUALEM représenté par Clément YANA - Nicole DESMATS représentée par Roger MERONI - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DIARD représenté par Bruno GILLES - Bernard GIRAUD représenté par Danielle MILON - Martine GOELZER représentée par Michel LO IACONO - Catherine JALINOT représentée par Mireille FOURNERON - Laurence JOUANDON représentée par Jean-François DENIS - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Christophe MASSE représenté par Francis ALLOUCH - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Marc POGGIALE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Pierre PENE représenté par René TAVERA - Roland POVINELLI représenté par Jean VIARD - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Gabriel PERNIN - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Jean-Paul ULIVIERI - Maurice TALAZAC représenté par Maxime TOMMASINI - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER PERREAUT.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier BLANC - Albert LAPEYRE.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DTUP 009-1727/09/CC

■ Approbation d'une convention entre Marseille Provence Métropole et le Syndicat Mixte des Transports de l'Est de l'Etang de Berre relative à l'organisation du financement des services de transports scolaires exploités dans le périmètre du S.M.I.T.E.E.B

DITRA 09/4017/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est Autorité Organisatrice des Transports urbains sur son territoire. A ce titre, elle a la charge d'organiser les transports scolaires à l'intérieur de son périmètre de transport urbain.

Cette compétence spécifique de transports scolaires a été déléguée pour partie au S.M.I.T.E.E.B par le Conseil de Communauté du 21 décembre 2001 pour les communes de Gignac-La-Nerthe, Marignane et Saint-Victoret.

Par délibération n° TRA 3/474/B en date du 20 décembre 2002, le Bureau de communauté a approuvé la convention n° 03/1009 fixant les modalités d'organisation du financement des services réservés scolaires et le reversement de la Dotation Global décentralisée.

Le S.M.I.T.E.E.B passe des marchés publics pour assurer le transport scolaire sur les communes de Gignac-La-Nerthe, Marignane et Saint-Victoret. MPM effectue le remboursement au S.M.I.T.E.E.B des dépenses engagées par ce dernier concernant ce service.

Cette convention, notifiée le 10 avril 2003, a été modifiée par le biais d'un avenant n° 1 rendu exécutoire le 3 mars 2008.

A ce jour, cet avenant n° 1 pose des difficultés d'application juridiques et financières, la durée de la convention étant illimitée sauf dénonciation des parties. Par ailleurs, les modalités de règlement des dépenses engagées par le S.M.I.T.E.E.B nécessitent d'être précisées.

Il est donc proposé par la présente délibération de résilier la précédente convention n° 03/1009 et d'approuver la nouvelle convention entre MPM et le S.M.I.T.E.E.B concernant l'organisation du financement des transports scolaires exploités dans le périmètre du S.M.I.T.E.E.B.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs (L.O.T.I)
- La délibération TRA 3/474B en date du 20 décembre 2002 approuvant la convention avec le S.M.I.T.E.E.B relative aux services réservés scolaires et au reversement de la Dotation Globale Décentralisée (D.G.D)

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de résilier la convention n°03/1009 compte tenu des difficultés d'application juridiques et financières de l'avenant n° 1 et d'approuver la nouvelle convention entre MPM et le S.M.I.T.E.E.B relative à l'organisation du financement des services de transports scolaires exploités sur le périmètre du S.M.I.T.E.E.B.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est résiliée la convention n° 03/1009 conclue avec le S.M.I.T.E.E.B. Cette résiliation prendra effet à la date de notification de la nouvelle convention.

Article 2:

Est approuvée la convention ci-annexée entre MPM et le S.M.I.T.E.E.B relative à l'organisation du financement des services de transports scolaires exploités sur le périmètre du S.M.I.T.E.E.B.

Article 3:

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits seront inscrits sur le budget Primitif 2010 et suivants : Sous Politique : C220 - Nature : 6554
- Fonction : 252

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI